Ami du Clergé du 17 octobre 1929

Deuxième partie : PRÉDICATION

SOMMAIRE

Triduum pour la fête du Christ-Roi. — II. Sa raison d'être et son opportunité, 641. — III. Ses bienfaits, 644.
Pour la fête de la Toussaint. — I. Raison d'être et avantages de cette solennité, 646.
Cours de prônes sur le Décalogue. — XXVIII. De la haine et des désirs de vengeance, 650.
Aux Enfants de Marie. — XXIX. Le trésor de la vie, 652.
Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus. — XXIX. La petite voie d'enfance spirituelle, 653. — XXX. La Bienheureuse, 654. — XXXI. La translation des reliques, 655.

TRIDUUM POUR LA FÊTE DU CHRIST-ROI

II

SA RAISON D'ÊTRE ET SON OPPORTUNITÉ

Lex credendi, lex orandi.
La croyance est la loi de la prière.

Mes frères,

A la fin de l'Année sainte du précédent jubilé, le Souv. Pontife Pie XI, après avoir exposé la doctrine de la Royauté du Christ dans son Encyclique *Quas primas,* institua solennellement la Fête de Notre-Seigneur Jésus-Christ Roi, en la fixant, chaque année, dans tout l'univers, au dernier dimanche d'octobre, le dimanche avant la Toussaint.

Pourquoi cette fête nouvelle et pourquoi cette date ?

Jamais, il est vrai, la Royauté du Christ n'avait été spécialement honorée, jamais la doctrine n'en avait encore été authentiquement exposée, mais jamais non plus elle n'avait été méconnue, et dans de multiples passages de sa Liturgie, l'Eglise lui rendait hommage, aussi bien en célébrant les joies de la Nativité du Sauveur, le Roi de la Paix, qu'en pleurant sur les souffrances du Roi couronné d'épines et en chantant les triomphes du Roi de gloire. N'était-ce pas là des preuves suffisantes de sa croyance et de son culte ?

Si le Pape en jugea différemment, c'est que des raisons nouvelles et les circonstances actuelles l'exigeaient. Il daigna s'en expliquer lui-même à l'appui de l'institution qu'il promulguait solennellement.

Il convient donc que nous étudiions les motifs qu'il en donna, moins pour confirmer notre foi que pour échauffer notre piété envers la Royauté du Christ, après en avoir approfondi la doctrine. C'est de cette doctrine, du reste, que nous allons déduire les meilleures raisons de la fête, car, ici comme toujours, « la croyance pose la loi du culte. *Lex credendi, lex orandi.* »

Il nous suffira, pour aujourd'hui, de répondre aux deux questions posées : 1° Pourquoi cette Fête nouvelle ? Et 2° pourquoi cette date ?

I

Pourquoi cette Fête nouvelle ? — Il est facile de répondre : 1° Elle naît d'une foi plus éclairée et plus fervente à la Royauté du Christ. 2° Elle doit en répandre la connaissance dans tout le peuple chrétien. Enfin 3° elle doit la féconder en en multipliant les bienfaits.

Et d'abord la Fête du Christ-Roi devait suivre nécessairement la croyance à sa Royauté. Le culte naît de la foi et le dogme engendre la prière. C'est une règle générale qui s'applique à tous les dogmes chrétiens et, bien plus, qui découle de la nature même de l'homme. L'intelligence est reine de notre activité ; c'est elle qui dirige nos autres facultés et qui leur indique l'objet sur lequel elles doivent exercer leur action. Nos passions ne s'éveillent point sans connaître ce qui les meut. C'est un axiome d'école que : « *Ignoti nulla cupido.* On ne désire pas ce qu'on ignore. » Mais, qu'un objet aimable ou repoussant se présente, aussitôt s'éveillent nos amours ou nos haines, nos désirs ou nos dégoûts, nos audaces ou nos frayeurs, nos espérances ou nos désespoirs.

Or, dans le domaine spirituel, la prière est tout cela. Envers un Dieu qu'elle sait bon et juste, elle traduit nos amours et nos craintes. Que Dieu lui apparaisse dans l'éclat de sa majesté souveraine, ce peut être la terreur comme chez les Juifs, au pied du Sinaï ; c'est, en tout cas, l'adoration et le respect. Or, voici que le reflet de cette Majesté souveraine resplendit sur la face du Christ et que Dieu lui-même proclame sa Royauté sur toutes les nations de la terre. Si la connaissance qu'elles en ont, d'abord obscure ou voilée, se développe avec le temps, s'amplifie sous l'action des événements, éclate finalement comme la lumière du soleil grandissant de son aurore à son midi, n'en viendront-elles pas à multiplier sur tous les points du globe les hommages de soumission et de respect ? Ces hommages seront le culte et provoqueront, un jour fixé, la Fête du Christ-Roi.

En retour, cette fête, née de la foi au Christ-Roi, doit en répandre la connaissance dans le peuple chrétien. Elle proclame sous des formes sensibles aux yeux les plus simples le dogme qui l'inspire. Elle l'exprime, le traduit, l'illustre, le diffuse. Toute nue, dans son expression abstraite, la vérité est trop spirituelle, trop éthérée, pour être saisie par d'autres que des intellectuels, j'allais dire, des contemplatifs, habitués à l'étudier, à l'analyser, à l'aimer pour elle-même. Sous les vêtements d'images sensibles, au contraire, elle prend corps et se laisse approcher et saisir par les intelligences les plus ordinaires. Elle frappe les sens et, par eux, le cœur, l'esprit, l'homme tout entier. C'est encore un adage de l'Ecole : « *Nihil est in intellectu nisi prius fuerit in sensu.* Rien ne pénètre dans l'intelligence qui n'ait été d'abord perçu par les sens. » C'est vrai surtout pour ceux qui ne savent ni analyser, ni synthétiser, et qui ne perçoivent que des formes concrètes. Telle est la masse du peuple.

Pie XI le comprit et le dit : « A cet égard, note-t-il en son Encyclique, rien ne nous paraît plus

utile qu'une fête. Car, pour instruire le peuple des vérités de la foi et l'élever par leur intermédiaire aux joies de la vie intérieure, les solennités annuelles des mystères sacrés ont bien plus d'efficacité que tous les documents, même les plus graves, du magistère ecclésiastique. Ceux-ci n'atteignent qu'un petit nombre ; celles-là frappent et instruisent tous les fidèles. »

Faut-il ajouter que le culte est une des formes de la beauté ? Or, « la beauté est la splendeur du vrai ». Elle lui donne un éclat, un attrait, auxquels nul ne résiste. « Composé d'âme et de corps, ajoute le Souverain Pontife, l'homme se laisse nécessairement émouvoir et exciter par les solennités extérieures des fêtes ; la variété et la splendeur des cérémonies l'imprègnent abondamment de la doctrine sacrée. » Ainsi le culte, expression du dogme, en devient par surcroît, avec le temps, le témoignage et la preuve, comme un effet l'est de sa cause ; il révèle la source d'où il jaillit et il faut retourner l'adage : « *Lex orandi, lex credendi.* La prière est un argument de la foi. »

Enfin, la Fête du Christ-Roi doit féconder cette foi en en multipliant les bienfaits dans le peuple chrétien, et c'est une troisième raison de son institution.

Elle n'est point seulement une source, un mode de connaissance, un foyer de lumière pour les intelligences ; elle est aussi un stimulant d'énergie, un foyer de chaleur pour les âmes. Non seulement elle doit les instruire, mais plus encore les exciter, les embraser, les vivifier. Que réclame la Royauté du Christ ? Plus que des adhésions de principe, plus que des professions de foi. Le Roi règne et commande ; il faut que chacun et que tous se soumettent à sa loi, obéissent à ses ordres. « Que votre règne arrive, ô mon Roi ! Que votre volonté soit faite, ô mon Maître ! »

Il faut aussi qu'il soit aimé, puisqu'il est le Roi d'amour. Et voilà que dans cette fête, ses droits sont proclamés et ses préceptes sont rappelés ; les hommages se multiplient et les acclamations retentissent : « Le Christ triomphe, il règne, il commande. *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.* » Les endormis se réveillent, les défaillants se relèvent, les énergies se tendent et les cœurs s'affermissent pour lui être plus fidèles désormais que jadis. Ce fut, au cours des siècles, l'effet bienfaisant de toutes les fêtes nouvelles que le besoin des temps provoqua.

Aussi, pour confirmer sa thèse dans le cas présent, l'Encyclique relève-t-elle l'heureuse influence des plus marquantes dans le passé, « lorsque les fidèles durent se fortifier devant un danger commun, se protéger contre les embûches de l'hérésie, contre les relâchements de la foi et de la piété ». Ainsi les fêtes des Martyrs furent des sources de courage ; celles des Confesseurs, des stimulants de vertu ; celles de la Sainte Vierge, des sauvegardes de pureté ; celles de la Fête-Dieu et du Sacré-Cœur, des foyers de ferveur et d'amour.

De même, la Fête de la Royauté du Christ redressera les volontés sous son sceptre et fera rendre au Roi immortel des siècles l'obéissance, les hommages et la gloire qui lui sont dus par tous les hommes ici-bas, comme les lui rendent les anges et les saints, comme Jésus nous le fait dire, « sur la terre comme au ciel ». La logique le veut encore : « *Lex orandi, lex agendi.* La prière commande les œuvres. »

Les raisons que nous venons de développer ne vous semblent-elles pas suffisantes, m. f., pour justifier la Fête du Christ-Roi ? Il nous reste à en dire l'heureuse opportunité.

II

Cette heureuse opportunité soulève une double question : Pourquoi seulement de nos jours ? Et pourquoi cette date du dernier dimanche d'octobre ?

1. Pourquoi *de nos jours seulement ?* Parce que les besoins de notre époque la demandent comme un remède aux maux dont elle souffre. Quand Pie XI, nous venons de le voir, invoque comme des précédents et des exemples les fêtes instituées au cours des siècles, il a soin de rappeler les maux ou les erreurs dont elles furent les réactions ou les remèdes. En toutes, selon la règle que nous connaissons, la liturgie suivait le dogme. Or, le plus souvent, ce fut l'hérésie qui motiva le développement théologique du dogme, ses précisions, ses définitions, et, par suite, les fêtes qu'il inspira.

Ainsi le concile d'Ephèse, en 431, définit contre Nestorius la personnalité unique du Verbe avec ses deux natures, et, par voie de conséquence, la maternité divine de la Sainte Vierge. Ce jour-là même fut une fête magnifique toute spontanée en l'honneur de Marie. Dans une explosion de joie populaire, les fidèles reconduisirent les évêques aux lueurs de mille torches et toute la ville s'illumina. — Ainsi la Fête-Dieu fut la réplique de l'Eglise à l'hérésie de Bérenger ; celle du Sacré-Cœur, le remède à la « froideur grandissante du monde » en face de l'amour de Jésus. De nos jours, celle de l'Immaculée-Conception fut la réponse à la négation du péché originel par le naturalisme moderne.

Aujourd'hui, Dieu veut encore parer à la méconnaissance de ses droits et à la révolte des peuples et des princes préparée de si longue date par le rationalisme, et réalisée par un laïcisme insolent. « *Quare fremuerunt gentes ?* Pourquoi les nations se soulèvent-elles contre le Christ ? » Pourquoi ? Mais ce fut, dans le plan de Dieu qui tourne tout à sa gloire, pour amener son Eglise et ses fidèles à proclamer plus haut ses droits, à leur rendre eux-mêmes un hommage plus conscient, une obéissance plus parfaite, et à lui ramener ainsi les négligents ou les rebelles.

Nulle époque n'en eut tant besoin que la nôtre, parce qu'aucune n'a nié plus systématiquement ces droits divins dans le domaine civil et temporel, familial et social. Et c'est pourquoi Dieu ménageait depuis quelque temps à cette fête, j'allais dire, à cette revanche, des préparations providentielles où sa sagesse, comme toujours, pour arriver à ses fins, « disposait tout avec douceur et avec force ».

Il vaudrait mieux ici nous borner à lire la page de l'Encyclique *Quas primas* qui les expose. Résu-

mons-la. Après les revues et les livres des théologiens en toutes langues, la Consécration de familles innombrables au Sacré-Cœur, dès la fin du siècle dernier, tendait à les soumettre à son empire et à reconnaître sa royauté. Des villes et des royaumes les imitèrent : ainsi le firent officiellement l'Equateur, l'Espagne, la Colombie, Malte, Costa-Rica. Enfin, la Consécration du genre humain ordonnée par Léon XIII en 1900 étendit cette affirmation à tout l'univers.

Ce furent ensuite les Congrès eucharistiques, dont le zèle de leurs premiers instigateurs n'eût jamais pu rêver la splendeur inouïe déployée, pour ne parler que des derniers, à Chicago ou à Sydney. « En appelant tous les fidèles d'un diocèse, d'une région, d'une nation ou de l'univers entier, à vénérer le Christ-Roi caché sous les espèces eucharistiques, on proclamait au grand jour par les discours, les réunions et surtout par des manifestations grandioses, les droits royaux du Christ que les impies s'acharnent à méconnaître ou à combattre. »

Enfin, de multiples suppliques du peuple et des grands, des fidèles et des pasteurs, affluèrent à Rome pour demander au Pape la fête tant désirée et si bien préparée. Plus de cinq cents évêques ou prélats l'imploraient ardemment. Touché de tant d'instances, ému par les événements de l'Année sainte, conscient des menaces de ses ennemis et du danger de ses enfants, Pie XI voulut, au Jubilé de 1925, couronner l'œuvre de Léon XIII au Jubilé de 1900. Il jugea venu « le jour appelé par tant d'âmes ferventes où il fallait déclarer que le Christ, Roi de tout le genre humain, doit être honoré dans tout l'univers par une fête propre et spéciale ».

Soyons heureux, m. f., d'avoir vu se lever sur nous ce beau jour, et d'être, comme les bergers de Bethléem et les Mages de l'Orient pour Jésus-Enfant, les premiers à honorer, à célébrer et à glorifier expressément Jésus-Christ Roi.

2. Il restait à fixer le jour de cette Fête.

Dans l'unanime concert qui la demandait, bien des opinions se firent jour sur la date qui lui convenait. « Etait-il même besoin, disaient quelques-uns, d'établir une fête liturgique toute nouvelle, alors qu'il en était plusieurs qui déjà proclamaient depuis des siècles la Royauté du Christ ? Ne suffirait-il pas de souligner en l'une d'elles cette prérogative royale, de l'en dégager et de l'affirmer plus solennellement ? » Ce pourrait être Pâques, où la Royauté du Sauveur éclate dans sa Résurrection ; la Fête-Dieu, où, dès les premiers mots de l'Office, l'Eglise invite à « adorer le Christ-Roi qui domine les Nations » ; celle du Sacré-Cœur, le Roi d'amour. Avant toutes, l'Epiphanie réunissait de nombreux suffrages. Plus que la populaire fête des Rois, elle est celle du « Roi que toutes les nations serviront et qu'adorent, avec les Mages, tous les rois de la terre ». Nulle fête ne semblait offrir une base liturgique plus solide aux honneurs spéciaux dus à la royauté du Christ ; nulle n'en fut davantage, et depuis plus longtemps, au cours des siècles, l'affirmation traditionnelle ; nulle enfin n'en dégage plus nettement le caractère social, national, universel, avec ces trois rois prosternés, prémices des Nations et, dans l'opinion populaire, représentants des trois races qui peuplèrent le monde. Aussi, entre autres, des membres éminents de l'Ordre bénédictin, dont on sait les savants travaux liturgiques, concluaient-ils que « la Royauté de Jésus sur toutes les nations s'affirmerait moins bien par une fête nouvelle que par l'Epiphanie, qui en fut la reconnaissance autant que la manifestation ».

Quelque fondées que fussent ces préférences et ces raisons, leurs auteurs naturellement s'en remettaient à l'autorité suprême d'en juger, et, dans sa sagesse, le Souverain Pontife en jugea différemment. C'est que les fêtes proposées ont chacune leur objet spécial, liturgique, traditionnel. En y ajoutant ou en en dégageant la Royauté du Christ, on ne pouvait qu'amoindrir l'un ou l'autre. La Fête-Dieu a pour objet l'Eucharistie ; le Sacré-Cœur, l'amour de Jésus ; Pâques, sa résurrection ; l'Epiphanie, la triple manifestation de sa divinité. La Royauté du Christ est différente de tous ces aspects, et la fête nouvelle eût manqué son but si elle ne l'eût spécialement et exclusivement affirmée. Et c'est pourquoi Pie XI « décida de la distinguer de toutes les autres fêtes qui comportent de quelque façon la manifestation et la célébration de la dignité royale de Jésus-Christ ».

Il la voulut « un dimanche, pour que le peuple chrétien, libre de tous soucis, puisse y prendre part. Il la voulut presque à la fin du cycle liturgique, pour que les mystères de la vie de Jésus-Christ, commémorés durant l'année, en reçoivent leur achèvement et leur couronnement. Il la voulut le dernier dimanche d'octobre, tout avant la fête de la Toussaint, pour proclamer hautement la gloire de Celui qui triomphe dans la personne de tous les Saints ». Ainsi le Souv. Pontife a-t-il justifié lui-même la date qu'il a choisie. Son autorité fait loi et nous pouvons dire sur ce détail comme sur l'ensemble : *Lex credendi, lex orandi, lex agendi.*

* *

Je termine. Une de nos plus anciennes chansons de geste, écrite à la gloire de Charlemagne, dépeint l'admiration croissante de Didier, roi des Lombards, à la vue de son innombrable armée en marche. Pendant des heures, les fantassins, les cavaliers, les archers, les chevaliers se succèdent, les bataillons se multiplient ; les cimiers, les casques, les cuirasses, les cottes de mailles, au soleil, resplendissent de mille feux ; ce sont des forêts d'épées et de lances. Quand un chef bardé de fer s'avance entouré de brillants écuyers, le roi vaincu croit reconnaître Charles. Est-ce lui ? — Pas encore ! — Quand, étonné jusqu'à la stupeur de tant de force et de puissance, il a vu défiler les barons, les comtes, les margraves, les ducs, les princes et les rois, apparaît enfin le grand Empereur à la barbe chenue, dans tout l'éclat de sa gloire et de sa majesté : c'est lui !

Ainsi, m. f., après le défilé des siècles qui préparèrent sa venue en ce monde, la série des fêtes liturgiques révèle successivement les mystères de la vie du Christ et les merveilles de sa bonté, de ses

combats, de ses victoires. Enfin le voilà qui paraît, à la fête de sa Royauté, dans tout l'éclat de sa Majesté souveraine. Tous les Saints lui font cortège. Voilà même les Ames du Purgatoire, au lendemain de la Toussaint, avides, comme autrefois les Justes des Limbes, de le suivre dans son triomphe. « Princes des cieux, ouvrez donc vos portes éternelles et le Roi de gloire entrera. » Ames fidèles de notre Eglise militante, joignez-vous au cortège. Ouvrez bien grandes les portes de votre cœur. Préparez-vous à le suivre en son royaume des cieux pour y former sa cour à jamais. Ainsi soit-il.

III

SES BIENFAITS

Et ego, si exaltatus fuero a terra, omnia traham ad meipsum.
Quand j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tout à moi. (Jo., XII, 32).

Mes frères,

Nous sommes appelés par le Pape Pie XI à célébrer solennellement la Royauté du Christ, que l'ambiance hostile où nous vivons depuis cinquante ans en notre France nous faisait trop oublier à nous-mêmes. C'est un acte de culte qu'on nous demande, c'est un acte de foi que nous faisons, c'est un hommage lige que nous prêtons au Christ dans la splendeur de cette fête. Est-ce tout le fruit qu'elle doit produire ? Non, cela ne suffit point. Elle doit être aussi un acte d'espérance dans les bienfaits que le Souverain Pontife en attend.

Quand il l'institua, Pie XI nous a dit qu'elle répond aux besoins de notre temps et qu'elle doit neutraliser, comme d'autres fêtes à d'autres époques, les erreurs et les maux dont il souffre. Elle sera donc d'abord *un remède*. De plus, il en attendait des avantages positifs « pour le bien de l'Eglise et de la société civile, comme pour le bien particulier des fidèles ». Elle sera donc, en second lieu, *un ferment de vie nouvelle* pour les individus et les peuples qui reviendront au Christ. En effet, Jésus, parlant de sa Passion, a dit : « Quand j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tout à moi. » Nous pouvons interpréter cette parole du triomphe qui devait suivre sa mort, et dire : « Quand, vainqueur de toutes les attaques, le Christ-Roi sera exalté au-dessus de toute la terre, il attirera tout à lui. *Et ego, si exaltatus fuero a terra, omnia traham ad meipsum.* »

Nous allons essayer de le démontrer : sa fête est *un remède* à la mort ; elle sera *un ferment* de vie nouvelle.

A nous, m. f., d'en faire notre profit, en supprimant en nous tout obstacle et en nous laissant attirer à lui pleinement.

I

En ordonnant aux catholiques du monde entier de vénérer le Christ-Roi, le premier but du Souverain Pontife était « d'opposer un remède souverain à la peste du laïcisme qui infecte les sociétés humaines. »

Il fallait y remédier et dans ses sources et dans ses effets.

1. Dans ses sources, c'est-à-dire dans toutes les erreurs qui le précédèrent et lui permirent, en lui préparant les étapes, d'arriver à la négation totale des droits de Dieu et du Christ ici-bas et à leur exclusion complète de la famille et de la société.

Pour retrouver ces sources, il faut remonter assez loin. Les erreurs modernes ne sont, au fond, que la continuation et l'aboutissement des hérésies les plus anciennes. L'erreur a sa logique comme la vérité. Qui s'écarte du droit chemin s'égare de plus en plus, et, selon le mot du Psalmiste, « l'abîme appelle l'abîme. » (Ps. XLI, 8).

Quand l'arianisme niait la divinité de Jésus-Christ ou que le nestorianisme séparait en lui les deux natures en rejetant l'unité de personne, ils lui enlevaient déjà ses prérogatives divines. Quand le pélagianisme revendiquait pour l'homme l'intégrité primitive de sa nature et le prétendait capable d'atteindre sans la grâce la perfection morale, il exaltait aussi outre mesure et sa nature et sa raison. Ces hérésies datent du IVe et du Ve siècle. Les manichéens du IIIe siècle, les Vaudois du XIIe, les Hussites du XVe posèrent à leur tour les bases de nos erreurs sociales les plus dangereuses sur la famille et sur la société, qu'ils arrachaient dès lors au Christ.

En réalité, les vieilles hérésies se retrouvent, les unes ou les autres, dans le protestantisme au XVIe siècle, dans le philosophisme au XVIIIe, le naturalisme et le rationalisme au XIXe, pour évincer Dieu et affranchir l'homme en exaltant le libre examen, la nature et la raison. Enfin, le libéralisme, sans aller aussi loin, apporte cependant son aide. Dans un fol amour de la liberté, en faisant de la religion une affaire privée, il en libère la vie publique de chacun, comme la vie sociale et la vie politique. Quels droits y laissait-il au Christ ? La sécularisation et l'athéisme pouvaient y prendre sa place ; le champ bientôt restait libre au laïcisme intégral.

Il fallait rappeler ces multiples erreurs et leurs funestes conséquences pour essayer de tarir les excès du laïcisme en leurs sources. Comment ? En leur opposant la doctrine de l'Eglise sur tous les points où elles l'attaquent. C'est ce que fait excellemment la Fête du Christ-Roi en la rendant sensible à tous.

Fortifions donc nos propres convictions, et puisque tant d'erreurs, et en dernier lieu le laïcisme, s'acharnent à nier la divinité de Notre-Seigneur, sa souveraineté, son magistère doctrinal, son autorité sociale, nous, de notre côté, ne nous lassons pas de les affirmer et de revendiquer les droits qu'il tient de son origine, de sa mission et de son œuvre ici-bas.

Avant tout, il est Dieu et le demeure en se faisant homme ; il est l'Homme-Dieu. Rappelons-nous les magnifiques protestations que souleva la triste et sacrilège *Vie de Jésus* de Renan. Sous la magie de son style, ce Jésus pouvait paraître un sage, un philosophe, un génie, un grand homme ; il n'était plus le Christ adorable, l'Homme-Dieu. La science, l'éloquence, la poésie catholiques trouvèrent alors

de magnifiques accents pour proclamer sa divinité. Répétons nous-mêmes avec le poète provençal : « *Es Diou, es Diou !* Il est Dieu, il est Dieu ! »

L'Eglise reconnaît en lui le Docteur suprême, le Chef incontesté. Notre raison sagement écoutera donc son Verbe, puisque toute raison humaine vient de lui et tient de lui la Vérité que sa révélation nous enseigne. Notre liberté se soumettra donc librement, puisqu'elle n'existe que par Dieu et que Dieu ne la soumit aux lois du Christ que pour nous procurer par lui notre bonheur final.

L'Eglise voit en lui le Guide constant de l'homme, dans la vie publique comme dans la vie privée, puisque de ses préceptes de justice et d'amour découle tout devoir politique et social. La société sera donc, elle aussi, pénétrée par l'esprit du Christ et lui demandera d'inspirer ses relations et ses mœurs.

L'Eglise voit encore en Jésus le Maître souverain des peuples et des rois, puisque son Père lui donna les nations en héritage et qu'il est venu sur la terre pour racheter tous les hommes. Les peuples et les rois devront donc à leur tour s'incliner sous son sceptre. Qu'ils ne croient donc plus tenir leur autorité ou leur indépendance uniquement de l'accord et de l'addition des volontés et des libertés individuelles. Individuellement soumises au Christ, leur addition ne saurait les affranchir de cette dépendance native. Combien plus forte l'autorité qui leur viendra de Dieu ; combien plus douce la sujétion sous le joug « suave et léger » du Sauveur !

Voilà la doctrine qu'il faut opposer aux erreurs qui furent les sources du laïcisme.

2. Et ce sont des faits et des actes qu'il faut opposer à leurs conséquences. C'est notre vie tout entière qui doit les neutraliser en nous et autour de nous.

Le laïcisme veut bannir Dieu de notre vie publique ou privée. Faisons d'abord de notre âme ce qu'elle doit être, un sanctuaire de la divinité, le temple du Très-Haut. Mais aussi, que la flamme sacrée qui l'éclaire et l'embrase, se reflète au dehors. Nous sommes chrétiens ; ne rougissons pas de le paraître.

Le laïcisme a chassé Dieu de l'école : suppléons à sa neutralité mensongère en parlant de Jésus aux petits enfants qui l'ignorent. Il a chassé Dieu de nos hôpitaux : allons-y visiter nos malades pour leur parler du Christ dans leurs souffrances ou dans leur agonie.

Le laïcisme veut briser la famille : conseillons à nos amis d'y introniser le Sacré-Cœur. Le divorce attente au mariage chrétien : guidons les jeunes ménages pour les en préserver. L'union libre, hélas ! trop souvent le remplace : régularisons, aussitôt que possible, ces unions sacrilèges.

Pour rendre au Christ nos tribunaux, notre armée, nos institutions et nos lois, isolés, nous restons impuissants. L'action sociale, l'action civique, tenaces et persévérantes, nous en seront des moyens indirects. Le monde est fait d'atomes, la mer de gouttes d'eau. Ainsi, des efforts de tous, des rayonnements individuels sortiront quelque jour la force et la lumière qui changeront les mœurs et l'opinion, et guideront, s'il le faut, les bulletins de vote pour acclamer, à l'heure de Dieu, la royauté du Christ. Jésus reprendra la place qui lui revient, le jour où les chrétiens convaincus et fervents seront le nombre et feront la loi. A l'exemple de Clovis, nos gouvernants brûleront alors ce qu'ils adorent et adoreront Celui qu'ils auront trop longtemps méconnu. Mais il faut que d'ici là les siens, comme en ces temps lointains, élèvent bien haut sur le pavois, fût-ce en livrant mille combats, le Christ-Roi qui, selon qu'il l'a promis, attirera tout à lui : *Cum exaltatus fuero, omnia traham ad meipsum.*

II

C'est dire qu'après le remède à « la peste » que dénonce le Pape, la Fête de la Royauté de Notre-Seigneur apporte aussi un ferment de vie nouvelle qui « restaurera toutes choses en Lui, » selon la devise de Pie X : *Instaurare omnia in Christo,* et procurera « la paix du Christ dans le royaume du Christ », selon la devise de Pie XI : *Pax Christi in regno Christi.*

Ainsi se résument et se couronneront les avantages que percevront, sous l'action de ce ferment de vie, l'Eglise, l'Etat, la société, la famille, l'individu. La restauration des droits du Christ doit entraîner, en effet, la reconnaissance de l'Eglise comme société parfaite, la reconstitution des Etats sur les principes chrétiens, le rétablissement des bases sacrées de la famille, enfin le retour des fidèles à la pratique intégrale des commandements de Dieu et de l'Eglise.

Et d'abord, la fête du Christ-Roi ne peut célébrer ses droits sans rappeler aux hommes qu'il les transmit à son Eglise pour continuer sa propre mission sur la terre. Aussi en fit-il une société parfaite, avec une pleine indépendance à l'égard du pouvoir civil dans l'exercice de son triple pouvoir d'enseigner, de diriger et de sanctifier les âmes qu'elle a charge de conduire à la béatitude éternelle. Elle pourra donc sans entraves régir ses fidèles par ses ministres, porter ses lois et ses sanctions, juger et condamner ; de même, en toute liberté, tenir ses assemblées et célébrer son culte, recruter son clergé, ouvrir dans ce but écoles et séminaires. Elle aura librement ses troupes d'élite dans les Congrégations religieuses si persécutées chez nous depuis bientôt cinquante ans. Grâces à Dieu, déjà les esprits les moins favorables et les plus prévenus commencent à comprendre que la France en subit les conséquences plus encore que l'Eglise... Non, les religieux ne repartiront pas, et leur vie restera parmi nous le symbole et l'exemple de la perfection idéale et du dévouement à l'Eglise et à la patrie.

Après l'Eglise, les Etats doivent bénéficier de la Fête du Christ-Roi qui leur rappelle les principes chrétiens nécessaires à leur constitution et à leur prospérité.

Princes, gouvernants, magistrats, en voyant célébrer la royauté de Jésus-Christ, « se souviendront de leur dépendance à son égard, de leur devoir de lui rendre, tout comme les simples citoyens, un

culte public et de lui obéir ». Un jour, les uns et les autres comparaîtront devant le même Juge et leurs actes privés ou publics seront pesés dans la même balance. Plus sévèrement que d'autres ils seront repris d'avoir rougi de lui devant les hommes qu'ils auraient dû guider à ses pieds. Chefs, législateurs et juges, qui l'expulsèrent hier de leurs conseils et de leurs tribunaux, qui disent encore aujourd'hui l'ignorer, comprendront qu'ils doivent régler leurs lois et leur justice sur « Celui de qui relèvent tous les empires et qui sait leur donner — ne fût-ce que dans les conséquences de leurs iniques lois, — de grandes et terribles leçons. » Alors le peuple qu'ils ont égaré, reviendra lui-même à son Dieu, prêt de nouveau « à faire ses gestes par le monde », en criant comme nos pères : « Vive le Christ qui si longtemps aima les Francs ! »

Aux pieds du Christ-Roi la société retrouvera la justice et la charité, sans lesquelles elle prêchera bien en vain la paix entre les hommes au nom de la philanthropie et de la solidarité. Qui, plus que lui, eut pitié de la foule ? Qui s'apitoya davantage sur les petits et les humbles ? Qui, plus que son Eglise, inspira les dévouements nécessaires aux orphelinats, aux écoles, aux hospices où sont recueillies toutes les misères humaines ? Qui, dans les luttes de classes comme dans les guerres fratricides des peuples, sut mieux qu'elle présenter le rameau d'olivier et faire accepter la Trêve de Dieu ? Ainsi, de notre temps, sur les barricades de Paris, Mgr Affre obtenait « que son sang soit le dernier versé » ; le cardinal Bourne apaisait les colères des dockers de Londres, comme avait déjà fait le cardinal Manning en 1889 ; un simple curé terminait les grèves d'Audincourt. Tant de frères ennemis, qui se croient divisés à jamais par le capital et le travail, la richesse et la pauvreté, se reconnaîtront, sous le sceptre du Roi d'amour, enfants d'un même Père.

A plus forte raison, la famille retrouvera ses bases inébranlables dans la sainteté et l'indissolubilité du mariage, quand, par obéissance au Christ qui les sanctionna, sera rapportée la funeste loi du divorce. Pour en préserver les siens, l'Eglise a tenu tête aux potentats tels que Philippe-Auguste, Henri VIII et Napoléon. Elle demande à l'individu, au conjoint malheureux, de se sacrifier pour sauver la famille et la société. Mais serait-ce à craindre si tous les époux comprenaient bien « la grande chose qu'est le mariage dans le Christ et son Eglise » ? Combien grande aussi serait l'autorité des parents, combien profond le respect des enfants !

Avant même ces heureux résultats, chacun des fidèles aura pu ressentir en soi-même les bienfaits de la Royauté du Christ, car son règne est d'abord en nous : « *Regnum Dei intra vos est.* » (Luc, XVII, 21). Si vraiment il est roi souverain, aucune de nos facultés ne peut lui échapper. Citons Pie XI : « Il faut donc qu'il règne sur l'esprit humain, dont c'est le devoir d'adhérer avec constance et parfaite soumission aux vérités révélées. Il faut qu'il règne sur la volonté, qui doit obéir aux lois et aux préceptes de Dieu. Il faut qu'il règne sur le cœur, qui, modérant les convoitises naturelles, doit aimer Dieu par-dessus toutes choses. Il faut qu'il règne sur le corps et tous ses membres, qui doivent servir à la sainteté intérieure de l'âme comme des instruments. » Bref, soumis au Christ par la foi, l'obéissance et l'amour ; respectueux, à cause de lui, de la personne, de l'honneur et des biens de ses frères ; fidèle à son devoir familial, social et civique, chaque chrétien sera ainsi le féal serviteur, l'homme lige de son Roi ; disons mieux, le vrai disciple et l'ami de Jésus : *Non dicam vos servos, sed amicos,* parce qu'il sera comme le prêtre un autre Christ : *Christianus, alter Christus.*

* *

Avons-nous jusqu'ici, m. f., suffisamment compris et poursuivi cet idéal individuel et social ? Soucieux peut-être déjà de notre perfection personnelle, soumis pleinement nous-mêmes au règne du Christ, qu'avons-nous fait pour y amener les autres ? Quelles luttes avons-nous soutenues pour sa cause ? Quel apostolat actif avons-nous exercé ?

Le Souverain Pontife semble bien reprocher aux catholiques une certaine mollesse et leur trop grande timidité. « Un bien grand nombre d'entre eux, dit-il, ne semblent pas tenir dans la vie sociale leur place normale, ni posséder l'autorité qui convient à ceux qui portent le flambeau de la vérité. » Ils doivent donc lutter et agir avec courage et persévérance pour sauvegarder les droits de leur Maître et lui ramener les âmes qui le fuient ou qui l'ignorent.

O Jésus, embrasez vous-même nos cœurs du feu d'un tel apostolat ! Régnez d'abord pleinement sur nous, pour que, sous vos drapeaux, comme de bons soldats du Christ, nous vous aidions à régner sur nos frères !

Et nous, m. f., redisons avec ferveur, dix fois le jour, le vœu que Notre-Seigneur mit lui-même sur nos lèvres : *Adveniat regnum tuum !* Oui, que son règne arrive bien vite ici-bas, et qu'exalté au-dessus de tout et de tous, non plus sur sa croix de souffrances, mais sur un trône de gloire, il attire tout à lui : *Et ego, si exaltatus fuero, omnia traham ad meipsum.* Alors, nous pourrons lui demander de régner un jour avec lui dans les cieux, à jamais. Ainsi soit-il.

POUR LA FÊTE DE LA TOUSSAINT

I

RAISON D'ÊTRE ET AVANTAGES DE CETTE SOLENNITÉ

Gaudeamus omnes in Domino, diem festum celebrantes sub honore sanctorum omnium.

Réjouissons-nous dans le Seigneur : voici la fête de tous les Saints !

Mes bien chers frères,

Quelle idée de génie que celle d'avoir rassemblé dans un seul et immense tableau tout ce que l'humanité a admiré de plus parfait et tout ce qu'elle a aimé de plus dévoué ; — d'avoir groupé en une phalange merveilleuse tous ceux qui ont offert l'exemple d'une vertu héroïque et qui ont laissé

après eux un nom pur et glorieux comme celui du Bien et du Beau ; — d'évoquer une fois chaque année, dans la plus solennelle et la plus touchante des cérémonies, leur souvenir du tombeau où reposent leurs corps ; — d'entr'ouvrir à nos regards émerveillés le ciel où ils sont récompensés et nous les montrer dans leur gloire et leur béatitude également promises à ceux qui marcheront sur leurs traces ; — de faire de toutes ces vertus et de toutes ces gloires comme un seul étendard et de les offrir à la vénération et à l'imitation du monde trop accoutumé à des spectacles moins grandioses et moins purs !

Il n'y a que l'Eglise catholique qui soit capable de concevoir une telle pensée ; il n'y a qu'elle qui puisse en faire une réalité et l'introduire dans les mœurs publiques. La solennité de ce jour est unique dans l'histoire de l'humanité et vous n'en retrouverez l'équivalent nulle part, hors de l'Eglise catholique.

Et répondant à la pensée de cette Eglise et aux nécessités du présent, qu'il me soit permis de vous dire sur cette fête de tous les Saints sa raison d'être et ses avantages.

I. — *Sa raison d'être*

Ce qui me frappe tout d'abord dans le culte des saints, c'est sa raison d'être. Rien n'est mieux fondé et plus aisé à justifier que ces hommages rendus à leur mémoire.

Il y a dans notre cœur un double sentiment qui nous fait honneur : l'admiration et la reconnaissance ; l'admiration en présence de ce qui est beau, noble, sublime ; la reconnaissance pour ceux qui nous ont fait du bien.

Seuls les êtres sans esprit osent se vanter de ne plus rien admirer. Seuls les êtres sans cœur se sentent capables d'ingratitude, et ce sont là deux races d'êtres blasés et pétrifiés avec lesquels nous n'avons ni vous ni moi, grâce à Dieu, aucune parenté ! Heureuses les âmes que le beau ravit en extase et qui vibrent sous le coup d'archet des bonnes et belles actions dont elles sont les témoins ou les bénéficiaires !

C'est de ce double sentiment qu'est né le culte des saints. Regardez-y de près, m. f.; ce culte est fait d'admiration et de reconnaissance, d'admiration pour leurs vertus, de reconnaissance pour leurs bienfaits. Et j'ajoute : si jamais admiration fut bien placée et reconnaissance bien méritée, c'est bien dans les saints et par les saints. Il faut donc en conclure qu'aucun culte n'est plus légitime.

I. — Nul mérite en effet, m. f., n'est supérieur à celui des saints ni plus digne de notre admiration. Vous en voulez la raison ? La voici en un mot : *leur mérite, c'est leur vertu.* Or la vertu est la vraie et l'unique mesure de la valeur d'un homme, parce que la vertu c'est vraiment nous-mêmes.

Si je suis né dans l'opulence, c'est une chance pour moi. Mais ni mon patrimoine ni mes rentes ne sont à moi. Si je suis d'une origine illustre dans l'histoire, c'est encore une chance. Mais mon titre de noblesse ce n'est pas moi ; et encore qu'il soit avantageux d'hériter d'un nom auquel la gloire des ancêtres a fait une auréole, tous, hélas ! n'en profitent pas. Si j'occupe une brillante situation, c'est déjà plus, et d'ordinaire c'est ou ce devrait être le signe du mérite ; mais par elle-même ma condition sociale, ce n'est pas moi. Si enfin j'ai du talent, c'est un don que j'ai reçu de la nature, ce n'est pas encore tout à fait moi et cela ne donne pas la taille d'un homme, car on peut être un homme de grand esprit et comme caractère n'être qu'une non-valeur et en morale qu'un misérable.

Qu'est-ce donc qui est de moi et à moi ? C'est l'usage que je ferai de ces avantages de la fortune, de la naissance ou de la nature, ce sont les vertus par lesquelles j'honorerai mon nom et ma condition. Ce qui est moi, c'est le devoir toujours mis en première ligne et accompli avec grandeur d'âme. C'est l'homme d'une vie irréprochable ; c'est le courage dans la mauvaise fortune et la modération dans la prospérité. Ce qui est moi, c'est mon caractère ferme et honnête, c'est la droiture de mes intentions et l'obéissance à toutes les lois de la conscience.

Voilà l'homme : il vaut ce que valent ses actes ; il est grand quand ses actes sont grands, fût-il perdu dans les rangs les plus infimes de la société ; il est petit et vil quand ses actes sont petits et vils, habitât-il un palais dans une capitale. Avec respect je m'incline devant le premier ; avec mépris je passe devant le second.

Certes je ne suis pas de ceux qui font fi des qualités naturelles. J'ai en horreur les gens dont toute l'industrie consiste à jeter de la boue sur tout ce qui dépasse la stature commune. Hautement je professe le culte de la science, du génie, de la bravoure ; mais laissez-moi au frontispice de mon temple placer la vertu, le caractère et par-dessus tout la sainteté. Et ce n'est pas assez de mettre son image au fronton du sanctuaire ; dressez-lui des autels, exposez-la à la vénération des peuples.

Les saints en sont dignes et quand on fait leur éloge, on n'a pas à se servir de grands mots et d'euphémismes qui, dans les panégyriques des illustrations de ce monde, sont si nécessaires pour cacher un côté de leur personnalité. Combien en qui la vie publique rougit de la vie privée ! Combien pour lesquels il ne faut pas y regarder de trop près, pour ne pas perdre beaucoup du respect qu'on croit leur devoir !

Dans les saints, rien de tel, m. f. Leur vie défie la critique la plus impitoyable, elle ne porte point de tache, elle brille de l'éclat le plus pur comme le plus doux. Pénétrez dans leur retraite, à l'improviste ; la nuit comme le jour, sous l'œil de Dieu et de leur conscience, ils sont tels que devant les foules. Que dis-je ? Si quelque part leur vertu se révèle plus éclatante, c'est dans le secret. En public, ils mettent autant d'attention à cacher leur sainteté que d'autres à dissimuler leurs vices. S'ils n'ont pas possédé toutes les qualités naturelles, du moins leur vie a été l'assemblage de toutes les vertus et ils les ont pratiquées à un degré éminent que l'Eglise, dans

ses procès de canonisation, appelle héroïque. Leurs biographies restent comme le code vécu de la moralité. La vraie leçon de choses, la vraie morale en action, la voilà : c'est la vie des saints. Rien à reprendre ni à censurer en eux. Si rare et si étrange qu'elle soit, leur vertu n'est ni hypocrisie, ni vanité, ni singularité, ni petitesse, ni intérêt, ni politique. S'ils font des pénitences inouïes, ce n'est ni par humeur noire ni par dépit d'esprit.

Leur sainteté est un métal pur de tout faux alliage. Ils savent unir les mérites les plus disparates et remplir des devoirs qui semblent s'exclure. Sévères sans dureté et bons sans faiblesse, humbles sans petitesse et nobles sans orgueil, prudents sans duplicité et droits sans témérité, zélés sans emportement et doux sans pusillanimité, aucun trait ne manque à leur belle physionomie et il ne sera jamais donné à l'homme d'aller plus loin et de monter plus haut dans la perfection morale.

II. — Si les saints méritent l'admiration des peuples par leurs vertus, leur bienfaisante influence ne leur donne pas un moindre droit à la reconnaissance générale. Il y a des individus dont la vie est nulle et celle de certains autres est un malheur public. Les premiers auront passé sans laisser aucune trace ; sur leur tombe ignorée on ne mettra aucune inscription pour retenir l'attention. Egoïstes, lâches, paresseux, ils n'ont fait de bien à personne ; ils n'ont servi ni à leur famille, ni à leur pays, ni à leurs semblables, ni à l'Eglise de Dieu. Les seconds laissent un nom, mais un nom maudit et exécré. Plût au ciel qu'ils ne fussent pas nés ! Génies malfaisants, on reconnaît dans l'histoire leur passage aux ruines matérielles et morales qu'ils ont laissées sur leurs pas. L'herbe ne poussait plus là où Attila avait mis le pied. La vertu, le bien ne poussent plus dans les âmes qu'ils ont gâtées et ternies par leurs scandales et leurs impiétés. L'atmosphère est corrompue là où ils ont respiré, car ils ont le cœur mauvais et leur souffle est empoisonné.

Tout autres furent les saints. Quelle influence salutaire n'ont-ils pas exercée autour d'eux par leurs exemples, par les vertus qu'ils apprenaient à pratiquer, par l'ascendant que leur conféraient leurs mérites, par cette sorte de dictature morale dont les investissait la confiance des peuples ! Ils ont passé, eux aussi, mais comme leur Maître, en faisant le bien, comme des foyers desquels rayonnaient la vérité et la charité, tout ce qui éclaire les esprits et réchauffe les âmes.

Les annales des peuples en font foi. Dans les régions où ils habitaient, les saints furent les initiateurs du vrai progrès. Ils ont imprimé partout un mouvement qui fut aussi durable qu'efficace et qui est allé en se propageant longtemps encore après leur mort. Que ne leur doit pas la civilisation elle-même ? Des saints datent les institutions les plus touchantes et les plus salutaires qui aient traversé les âges ; partout ils ont travaillé, et avec succès, car leur parole était écoutée, à pacifier les différends, à réconcilier les races ennemies, à répandre la vérité, à moraliser les populations, à subvenir à toutes les misères.

Aussi autour d'eux se rangeront les esprits d'élite, les cœurs élevés. Morts, ils deviendront les patrons des lieux où ils ont vécu, des générations qui s'abritent près de leur tombeau, et la religion nous les montre auprès de Dieu comme les intercesseurs qui apaisent sa justice irritée et attirent ses miséricordes.

Voilà les saints tels qu'ils sont apparus aux peuples chrétiens. Or le peuple a le sens du beau et du bien. Ne soyez pas surpris, m. f., si, ravies d'admiration par tant de vertus, touchées de gratitude par tant de bienfaits, animées aussi de confiance dans leur intercession auprès de Dieu, les populations se soient mises à genoux devant eux.

Au lendemain de la mort de ses empereurs, le peuple romain abattait les statues de ses idoles de la veille. Il traînait au fleuve ceux qu'il avait encensés et le Sénat effaçait des murailles même les noms de ceux dont il avait, vivants, décrété l'apothéose.

Mais au lendemain de la mort des saints, les peuples se précipiteront sur leurs cercueils pour les environner d'honneur. Ils se disputeront comme un trésor unique une parcelle de leurs ossements, un lambeau de leurs vêtements, la moindre relique qui est en quelque sorte consacrée parce qu'elle leur a appartenu ou parce qu'ils l'ont touchée. Et ces reliques, ils les enchâsseront dans l'or et les pierreries. Et à ces ossements ils bâtiront pour sépulcres des sanctuaires qui rivaliseront avec tous les panthéons de l'antiquité.

La mémoire des plus grands héros de l'histoire s'éteindra avec eux. Seuls de rares curieux iront visiter leurs statues et leurs tombeaux. Mais le souvenir des saints leur survivra, immortel, dans le cœur des populations chrétiennes. Les enfants hériteront du respect et de la confiance des pères, et après des siècles, ils viendront toujours prier devant leurs châsses, ils viendront pieusement baiser leurs cendres et allumer autour de leurs restes vénérés des flambeaux et des lampes, double symbole du pur éclat de leurs vertus et de la chaleur bienfaisante de leur vie, symbole aussi de la juste admiration et de la légitime reconnaissance de tous ceux, âmes ou peuples, qui leur doivent leurs espérances et leurs progrès.

II. — *Ses avantages*

Un second caractère me frappe dans cette fête de la Toussaint : c'est sa haute moralité. C'est une fête en laquelle on peut et on doit se récréer. On s'y livre à la joie, à la vraie joie, sans être exposé à se corrompre, et elle est une école vivante des plus profonds enseignements.

I. — Nous avons besoin de réjouissances. Nous vivons en société et il nous faut des fêtes. Je suis loin de blâmer celles qui sont une occasion de distractions honnêtes. « L'arc, disait un jour S. Jean à je ne sais quel puritain de son siècle qui s'étonnait de le voir sourire, l'arc ne peut pas toujours être bandé. »

Mais si le but essentiel d'une fête est de se réjouir et de se récréer, elle ne doit jamais avoir pour effet de corrompre.

Hélas ! que de fêtes n'ont pas d'autres résultats, disons plus, d'autres attraits ? Sans ce programme avoué ou secret, elles n'auraient aucun succès.

Tout autres sont nos fêtes religieuses. La joie n'en est pas bannie et ce n'est pas vêtu de deuil et les yeux pleins de larmes qu'il faut venir aux solennités de nos saints. Ecoutez ce que nous dit l'Eglise après S. Paul, et c'est le premier mot de son office aujourd'hui : *Gaudeamus,* réjouissons-nous ; et elle ajoute même un second mot : Réjouissons-nous *tous,* sans exception, *gaudeamus omnes.*

Oui, m. f., réjouissons-nous dans l'église et au foyer de famille, cessons nos travaux, faisons trêve à nos soucis, à nos chagrins même, que les cœurs se dilatent, que les visages s'épanouissent ; tout cela fait partie du programme de nos fêtes et de nos habitudes chrétiennes.

Comme je regrette les vieilles mœurs de nos familles d'autrefois, de nos bonnes paroisses rurales, où les solennités de la Sainte Eglise étaient le signal de l'expansion générale, l'occasion de ces réunions intimes où la joie était d'autant plus profonde qu'elle était plus honnête, où on ne voyait que des visages rayonnants et des gens heureux !

Nous avons eu dans notre histoire une triste époque où l'on a dit au peuple : « Plus de fêtes chrétiennes, cela c'est de la superstition. Ne va plus à l'église. Jette aux flots de la rivière les cendres des saints qu'ont vénérées tes aïeux. Fais de leurs châsses précieuses de la monnaie. Vends-les au poids de l'or. Travaille le dimanche. Ne faut-il pas manger ce jour-là comme les autres jours ? »

Et puis quand on a eu ainsi ôté au peuple ses fêtes religieuses et ses joies paisibles, par quoi les a-t-on remplacées ? Car il lui faut des fêtes. Il a désappris le chemin de l'église, soit ; mais il a su trouver celui du cabaret. Ce n'est pas là, vous le savez bien, qu'on fait des économies et surtout que l'on apprend à devenir meilleur. Artisans et ouvriers n'ont plus marché derrière la bannière d'un saint, leur patron et leur modèle ; ils se sont alors enrôlés dans les rangs de l'armée socialiste et ils ont marché derrière le drapeau rouge de la Révolution. A cette vue, m. f., vous avez dit, vous dites encore avec moi : « Qu'on nous laisse célébrer nos saints vénérés et nous réjouir dans nos fêtes chrétiennes ! »

II. — Nous trouvons là en effet un enseignement salutaire. Par elles-mêmes, elles sont une prédication ; elles nous présentent des exemples de vertus ; elles sont une école où chacun peut s'instruire de ses devoirs. Sans doute c'est un idéal, cette vie des saints. Il est donné à peu d'âmes d'atteindre ces hauteurs. Mais n'est-il pas bon de montrer à l'humanité les sommets où elle peut monter, les héroïsmes dont elle est capable ? N'est-il pas bon de dire à la masse dans ce langage des faits qui est compris de tous : « *Excelsior !* Plus haut ! Toujours plus haut !... Regardez, voilà vos modèles, vos guides... Ce sont les saints ! »

Et peut-on croire que cela soit sans efficacité sur l'humanité ? Non, certes, et si des fêtes profanes on sort parfois moins bon, des fêtes de nos saints on s'en va meilleur, avec la conscience plus pure, le cœur plus fort et la volonté plus résolue.

Jamais ce haut enseignement ne fut plus opportun. Dans un temps où prêtres et magistrats, parents et éducateurs se plaignent de la perte du respect, de la crise de l'autorité, de l'affaiblissement de l'esprit de discipline, n'est-il pas utile qu'on nous accoutume au respect du mérite, de la vertu, de la supériorité personnifiés dans les saints ? Ce n'est pas auprès d'eux que l'on apprendra cet esprit frondeur, indiscipliné, cet individualisme qui est la désorganisation de la famille et l'une des causes du malaise dont souffre notre génération.

A une époque où les passions mauvaises du cœur de l'homme demandent publiquement leur émancipation, serait-il superflu de rendre des hommages publics à la vertu et par là de rappeler à ceux qui, jeunes encore, sont exposés à de dangereuses illusions, que le chemin du véritable honneur est encore le devoir ?

Alors qu'on semble n'avoir plus d'estime que pour ce qui brille et qu'un homme a d'autant plus de valeur qu'il est plus riche ; alors qu'une sorte d'ambitieuse hallucination pousse tout le monde hors de sa condition, personne n'étant content de son sort et convoitant toujours le sort et la fortune du voisin, n'est-il pas sage de rappeler à tous, dans la personne des saints, que dans toute condition on peut s'élever au faîte de la grandeur qui est la vertu, et que notre premier mérite est l'estime de notre profession et l'accomplissement du devoir qu'elle impose ? Dans cette phalange des élus que nous fêtons aujourd'hui, il n'y a pas que des pontifes et des rois, il n'y a pas que des docteurs et des martyrs, il y a de pauvres gens du peuple, des ouvriers et des mères de nombreuses familles, il n'y a pas que des S. Augustin et des S. Louis, il y a aussi des Benoît Labre...

* *

Comme S. Jean, je vois, m. f., une multitude que nulle langue humaine ne saurait dénombrer, de tout âge, de toute condition, de toute nationalité, de toute époque. J'admire au premier rang et au-dessus des plus illustres, S. Joseph, le charpentier de Nazareth, et avec lui de glorieux représentants du travail comme de la science, des armes comme du sacerdoce, de la famille comme du cloître ; la religion apprend en effet à tous que la navette du tisserand et la charrue du laboureur peuvent devenir un instrument de gloire non moins que le sceptre des souverains et la crosse des pontifes, et qu'entre des mains chrétiennes, l'épée d'un brave soldat peut, aussi bien que la croix d'un apôtre à l'âme de feu, conquérir le ciel.

Mais la grande leçon à recueillir de cette solennité est celle d'un attachement plus solide encore à notre religion catholique, à notre foi chrétienne qui fut celle des saints et qui a été leur grandeur.

Oui, restons fidèles à leurs traditions et à leurs exemples. Pourquoi donc abandonner leurs croyances dans une défection qui serait une sorte d'apostasie ? La foi que professaient les martyrs et que prêchaient les apôtres des anciens jours n'est-elle plus

la vérité ? Le Dieu qu'adorait S. Augustin et que priaient S. Dominique et S. François d'Assise n'est-il plus le vrai Dieu, notre Créateur et notre souverain Maître ? Le ciel après lequel soupiraient les anachorètes et qu'ont mérité tant d'illustres confesseurs n'est-il pas notre patrie comme leur patrie, le terme de notre pèlerinage terrestre, le but de nos efforts et le prix de nos labeurs ?

Restons fidèles aux traditions des saints et comme eux soyons des chrétiens convaincus, fiers de leur foi et des devoirs qu'elle leur impose. Soyons des chrétiens exemplaires dont la vie proclame la croyance et en qui la croyance n'a pas à rougir de leurs actes. Que l'honorabilité de notre conduite, que nos vertus privées et publiques soient, comme la vie des saints, la glorification de notre religion et son apologie devant nos contemporains.

Et afin d'aviver notre zèle dans la pratique de nos vertus et de persévérer dans notre foi religieuse, portons souvent notre regard sur cette patrie céleste où les saints triomphent et où ils nous attendent. Que jamais ni les difficultés du devoir ne nous rebutent, ni les longueurs de la vie ne nous fatiguent, ni les peines du temps ne nous troublent. Allons, toujours confiants et joyeux, toujours fidèles et chrétiens, en nous disant : « C'est le ciel qui nous attend, le ciel avec son bonheur sans mélange et sans fin ! » Ainsi soit-il.

COURS DE PRONES SUR LE DÉCALOGUE

XXVIII

DE LA HAINE ET DES DÉSIRS DE VENGEANCE

Mes frères,

Vous avez certainement entendu, bien des fois déjà, des hommes vous dire : « Je n'ai ni tué ni volé, s'imaginant avoir ainsi accompli toute la Loi. Notre-Seigneur a réfuté d'avance cette prétention lorsque, prêchant aux Juifs de son temps, il leur disait : « Si votre justice ne surpasse celle des Scribes et des Pharisiens, vous n'entrerez pas dans le Royaume des cieux. Vous savez qu'il a été dit aux anciens : vous ne tuerez pas. Pour moi, je vous dis : Non seulement vous ne tuerez pas, mais vous ne vous fâcherez pas contre votre frère, vous ne l'insulterez pas, vous n'aurez pas de haine ni de rancune contre lui... Si, venant offrir votre don à l'autel, vous vous souvenez que votre frère a quelque motif d'être mécontent de vous, vous laisserez là votre don et vous irez tout d'abord vous réconcilier avec lui... Vous aimez ceux qui vous font du bien, votre mérite n'est pas grand en cela : les païens en font autant ; j'exige de vous davantage : c'est que vous aimiez également vos ennemis et que vous fassiez du bien même à ceux qui vous persécutent » (Math., v, 20-24).

En parlant ainsi, Notre-Seigneur faisait preuve de grande sagesse ; il attaquait le mal à sa racine. C'est en effet par les querelles, les injures et la colère, que débutent les rixes sanglantes ; ce sont les sentiments de haine et de rancune, ce sont les désirs de vengeance mal réprimés qui arment la main et la rendent homicide. Le cinquième commandement qui défend l'homicide et le suicide, défend donc également tous les péchés qui conduisent à ces crimes.

I

Or ces péchés, ce sont d'abord les *injures* qu'on se dit au cours des querelles et des disputes : « Quiconque, dit Notre-Seigneur, insultera son frère en lui disant, par exemple, « tu es un fou, » sera digne du feu éternel. » Cette injure avait sans doute plus d'importance chez les Juifs que chez nous et c'est pourquoi elle est menacée d'un châtiment si sévère. Cet exemple nous montre en tout cas combien les paroles injurieuses, humiliantes, infamantes, que nous proférons contre le prochain offensent Dieu. Elles l'offensent d'abord parce qu'elles blessent la charité, ensuite parce qu'elles contristent ceux à qui nous les adressons et peuvent leur causer un tort considérable dans leurs intérêts matériels et leur réputation. Elles offensent Dieu également à cause des graves conséquences qu'elles peuvent avoir, en créant des discordes et des divisions entre nous et nos frères.

Pesons donc bien nos paroles quand nous parlons aux autres ou des autres, évitons à leur adresse les plaisanteries offensantes, les railleries, les sarcasmes, les paroles piquantes capables de provoquer leur susceptibilité. Surveillons-nous surtout quand quelque contestation survient entre eux et nous et prenons bien garde d'échapper dans le feu de la discussion des paroles blessantes que nous regretterions ensuite. Souvenons-nous du reste que les injures ne sont pas des raisons et que si le bon droit n'est pas de notre côté, ce ne sont pas les injures qui l'y mettront.

II

Le cinquième commandement défend également les *emportements* de colère contre le prochain : « *Qui irascitur fratri suo reus erit judicio*, dit Notre-Seigneur. Celui qui se mettra en colère contre son frère méritera également d'être condamné. » C'est que les emportements de colère sont souvent la source de grands maux. L'homme en colère ne sait plus ni ce qu'il dit ni ce qu'il fait ; il parle à tort et à travers et agit de même ; c'est un fou furieux qui brise tout ce qui le contredit ou lui fait opposition. Que de meurtres accomplis par des hommes en colère qui ne se possédaient plus !

Réprimons donc en nous les mouvements de colère dès que nous les remarquons ; ne parlons pas, n'agissons pas sous l'empire de la colère. S'il nous arrive parfois de céder à un mouvement d'impatience et de contrister par là quelques-uns de nos frères, hâtons-nous de le leur faire oublier par des excuses ou de meilleurs procédés et, comme le recommandait S. Paul aux Ephésiens, « que le soleil ne se couche pas sur notre colère » (Eph., iv, 26), car dans le cas contraire, ce sentiment passager deviendrait de la haine ; or la haine est un péché très

grave, défendu lui aussi par le cinquième commandement. L'apôtre S. Jean va jusqu'à dire que « celui qui hait son frère est un véritable homicide, *omnis qui odit fratrem suum homicida est* » (I Jo., III, 15).

S. Jean n'exagère pas en parlant ainsi. Celui qui entretient la haine dans son cœur vit dans un état fixe et permanent d'inimitié contre celui qu'il déteste ; il se réjouit du mal qui lui arrive et lui en souhaite toujours davantage. Il est donc homicide de désir et trop souvent la haine fait qu'il le devient réellement. Pourquoi Caïn a-t-il tué son frère Abel ? Parce qu'il était jaloux de lui et le haïssait... Pourquoi les fils de Jacob voulaient-ils mettre à mort leur frère Joseph ? Pour la même raison. Pourquoi les Juifs ont-ils crucifié Jésus ? Le prophète l'avait annoncé et Notre-Seigneur le redit à son tour : « *Quia odio oderunt me gratis* » (Jo., XV, 25). Etouffons donc en notre cœur, lorsqu'il cherche à s'y installer, un sentiment si contraire à ceux que veut voir en nous Jésus-Christ qui a dit : « C'est à cela qu'on reconnaîtra que vous êtes mes disciples si vous vous aimez les uns les autres. »

Remarquons toutefois que, pour être coupables, ces sentiments de haine doivent être volontaires et qu'il ne faut pas les confondre avec les sentiments d'antipathie qu'on peut éprouver pour certaines personnes, soit parce qu'elles nous déplaisent soit parce qu'elles nous ont fait du mal. Cette répulsion instinctive que vous ressentez contre ces personnes est indépendante de votre volonté. Si vous la combattez, si vous ne la laissez pas voir à ceux qui la provoquent, si vous faites des efforts pour leur donner les marques d'estime et de sympathie qu'on doit donner à tout le monde, vous n'avez point commis de péché.

III

Enfin le cinquième commandement nous défend les désirs de vengeance et nous ordonne de pardonner à nos ennemis. Ecoutez Notre-Seigneur formuler cette défense et rappeler aux Juifs et à chacun de nous cette obligation : « Vous avez appris qu'il a été dit : œil pour œil, dent pour dent ; et moi je vous dis de ne pas tenir tête au méchant... Vous avez appris qu'il a été dit : tu aimeras ton prochain et tu haïras ton ennemi ; et moi je vous dis : Aimez vos ennemis, bénissez ceux qui vous maudissent, faites du bien à ceux qui vous haïssent et priez pour ceux qui vous maltraitent et vous persécutent. Vous serez ainsi les enfants de votre Père qui est dans les cieux et qui fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants et descendre sa pluie sur les justes et sur les injustes » (Math., V, 43-5).

En quoi consiste ce pardon des ennemis que Notre-Seigneur réclame de nous ? Pardonner à ses ennemis, c'est leur remettre de bon cœur leur offense et ne point vouloir se venger d'eux en leur rendant le mal pour le mal. « Mes bien chers frères, disait S. Paul aux Romains, commentant l'enseignement de son Maître, autant qu'il dépend de vous soyez en paix avec tous. Ne vous vengez pas vous-mêmes, mais laissez agir la colère de Dieu, car il est écrit : A moi la vengeance, c'est moi qui récompenserai chacun comme il l'aura mérité » (Rom., XII, 18). Pardonner à ses ennemis, c'est les secourir dans leurs besoins, si nous pouvons le faire sans grand inconvénient. « Si votre ennemi a faim, donnez-lui à manger, continue S. Paul ; s'il a soif, donnez-lui à boire, car en agissant ainsi vous amasserez des charbons de feu sur sa tête. Ne vous laissez pas vaincre par le mal, mais triomphez du mal par le bien » (*ibid.*, 20-1).

Pardonner à ses ennemis, c'est leur donner les marques de bienveillance qu'on a coutume de donner aux personnes de même condition, à moins qu'on ait une raison de les différer pour un temps, par exemple pour les corriger, pour produire un effet salutaire sur les inférieurs, pour éviter des querelles si on craint de voir mal accueillies les avances qu'on est disposé à faire.

Pardonner à ses ennemis, c'est même leur donner des marques particulières de bienveillance, par exemple les visiter dans leurs maladies, les consoler dans leurs peines, les saluer, les recevoir chez soi et les inviter, si on pense par ce moyen assurer plus efficacement la réconciliation ou si on craint que l'omission de ces marques d'intérêt ne soit considérée comme un signe de haine persévérante et ne creuse davantage le fossé déjà existant. Mais si on n'a pas cette crainte, on n'est pas tenu d'avoir pour ses ennemis ces égards particuliers.

Pardonner à ses ennemis, toutefois, ce n'est pas renoncer au droit d'exiger d'eux, s'il y a lieu, réparation des dommages qu'ils nous ont causés dans notre honneur, notre réputation ou notre fortune. Dans ce but il est permis — et c'est même parfois un devoir — de les poursuivre en justice, pourvu qu'on ne le fasse point par haine et par vengeance.

On doit pardonner à ses ennemis, on doit aussi se réconcilier avec eux, et on pèche quand on refuse de le faire.

C'est celui qui a offensé qui doit faire les avances et demander pardon. Si les deux parties se regardent comme offensées, c'est à celle qui a offensé la première ou qui a offensé plus grièvement qu'il appartient de faire les premières démarches. Si l'une et l'autre ont également tort, elles sont également obligées de se prévenir et de saisir l'occasion convenable qui se présentera pour opérer une réconciliation. Mais si vous voulez être généreux, vous ferez les premières avances même si vous n'avez aucun tort ; quel ne sera pas votre mérite devant Dieu et quel droit n'acquerrez-vous pas à sa miséricorde en agissant ainsi ! Oubliant volontiers les injures qui vous sont faites, quelles que soient vos fautes, vous pourrez redire pleins de confiance cette demande du *Pater* : « Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. » Et puis, quel bonheur pour vous de vivre en bons termes avec tous ceux qui vous entourent ! Il doit être si malheureux l'enfant qui passe à côté de ses parents, le frère qui rencontre son frère, le voisin qui côtoie journellement son voisin sans leur parler, en sentant au contraire la haine et les désirs de vengeance

bouillonner dans son cœur chaque fois qu'il les aperçoit ! Ne soyez pas de ceux-là, mais, comme nous l'a tant de fois recommandé Notre-Seigneur, aimez-vous les uns les autres. Ainsi soit-il.

AUX ENFANTS DE MARIE

XXIX

LE TRÉSOR DE LA VIE

Il y a dans la vie, même à l'époque de l'adolescence, où la vie a tout l'éclat d'un beau jour, des trésors qu'il ne faut pas perdre.

I

Ces trésors sont constitués d'abord par nos exercices de piété bien accomplis. La prière du matin et du soir, la messe quotidienne quand elle nous est possible, le chapelet ou au moins une dizaine de chapelet, un quart d'heure de visite au T. S. Sacrement : si nous nous acquittons fidèlement de ces pratiques pieuses et si nous y mettons la foi, la confiance voulues, que de mérites chaque jour ! Rien surtout de méritoire pour le ciel comme une journée que l'on a commencée en entendant la messe. Sans une piété vraie, la vie, au moment où elle devrait avoir ses plus beaux rayonnements, se perd et se dissipe.

Ils consistent encore en nos actions ordinaires sanctifiées. Nous le savons, pourvu qu'elles soient conformes à la volonté de Dieu et faites dans un but surnaturel, sans mélange d'attrait personnel, de caprice, de désir de paraître, toutes nos actions, jusqu'aux soins du ménage, au travail de la couture, à la préparation des aliments, sont agréées et saintes. Elles le seront plus encore si nous avons l'habitude d'y ajouter quelques sacrifices volontaires.

Ils proviennent enfin de nos bonnes œuvres. Qui d'entre vous n'a jamais goûté la joie d'une bonne œuvre ? Avoir fait plaisir à quelqu'un, rendu un service, donné un conseil salutaire, dit une parole charitable, accompli une de ces prévenances que suggère la loi chrétienne, et où on met toutes les ressources et toutes les industries de son cœur : comme tout cela repose ! Dans une bonne œuvre nous ne nous ménageons pas seulement les meilleures sympathies, il y a un mérite que nous pouvons semer sous tous nos pas.

La vraie vie, la vie utile devant Dieu, ne se mesure pas sur le nombre des jours qui la composent, mais sur celui des bonnes actions et des vertus qui l'embellissent.

II

Il y a des saintes qui, en peu d'années, ont fourni une longue carrière. Telles sainte Catherine votre patronne, sainte Jeanne d'Arc notre héroïne nationale, la petite sœur Thérèse sur le front de laquelle l'innocence et la piété entremêlaient leurs fleurs. Donnez à une âme, si jeune soit-elle, un ardent amour de Dieu, un zèle fervent à procurer sa gloire, toutes ses œuvres alors s'animent, toutes ses heures sont fécondes. Ses mérites grandissent à proportion de la charité qui l'inspire. Quelquefois même, chez elle, un mouvement d'amour pour Dieu peut être si intense et si pur qu'il vaille à lui seul les longs efforts de toute une vie.

Mais, pour nous, quelle moisson de mérites avons-nous fait germer et mûrir au soleil de notre enfance ou de notre première jeunesse ? Que valent nos années déjà évanouies ? Nos mains sont-elles pleines ou sont-elles vides des sacrifices que Dieu couronne ? A votre âge on regarde volontiers la vie comme un long jour de fête et on ne sait pas comprendre, à l'exemple des saints, qu'elle nous a été donnée uniquement pour servir Dieu. Beaucoup imitent la foule de ces âmes pour lesquelles le bonheur n'est qu'au dehors, au lieu de penser qu'il est avant tout dans l'effort personnel et dans la multiplicité des bonnes actions.

Que votre vie soit non pas stérile, pareille à une étoffe roulée dans un magasin que personne n'a jamais touchée, mais active, généreuse. Vous aurez, non pas de ces vertus factices, vertus de fantaisie, qui font à l'esprit du siècle et aux idées du jour les plus larges concessions ; non pas de ces vertus sentimentales qui se nourrissent d'émotions, de fêtes et de chants ; mais des vertus réelles qui se puisent aux sources vives de l'abnégation, des vertus qui ne reculent pas devant le sacrifice. Je ne vous demande pas de faire autre chose que ce que vous faites chaque jour, je vous demande seulement de faire chacune de vos actions par un motif d'amour, afin qu'elle devienne une hostie offerte comme celle de l'autel. Dans la vie si modeste de la T. S. Vierge on ne trouve que des choses communes, ordinaires, et l'Evangile ne lui attribue aucune action miraculeuse ; mais ce qu'elle a fait, elle l'a fait pour Dieu ; sa tâche fixée, elle l'a remplie de son mieux. L'action sainte, la voilà excellemment représentée. Et, sans sortir de votre sphère, il vous est facile d'imiter la Reine du ciel. Vous chercherez en tout la gloire de Dieu et le salut de votre âme. Peu importe si votre amour-propre n'est point satisfait, l'essentiel est que vous vous prépariez pour l'éternité une somme de mérites de plus en plus riche, en acceptant toutes les immolations du devoir et en faisant le bien autour de vous. C'est d'ailleurs la plus douce jouissance qui soit au monde.

* *

Ne dites pas : « Je suis trop jeune pour prendre la vie au sérieux ; à plus tard les efforts et les sacrifices ! » Au spectacle que nous donne le monde de tant de laideurs et de vulgarités, sachez, vous, élever votre vie et lui donner sa vraie valeur. Voyez l'abeille : elle va dans des excursions continuelles cueillir sur chaque fleur la poussière odorante que celle-ci recèle au fond de son calice ; puis, elle rapporte son léger fardeau à la ruche pour le façonner et en tirer la cire qui nous éclaire et le miel qui nous nourrit. A l'exemple de l'abeille, aimez à butiner sur chaque fleur, c.-à-d. sur chaque occasion dont votre vie est remplie, le suc de la vertu et du mérite surnaturels.

SAINTE THÉRÈSE DE L'ENFANT-JÉSUS

XXIX

LA PETITE VOIE D'ENFANCE SPIRITUELLE

A peine la petite sœur Thérèse eut-elle fermé les yeux que la pluie de roses annoncée commença à tomber. Elle était donc montée au ciel, et c'est de là qu'elle faisait pleuvoir les grâces, grâces de toute nature : guérisons des corps, guérisons des âmes, réussite dans les entreprises, périls écartés. On l'invoquait de partout, et elle répondait toujours. Ainsi qu'elle l'avait dit, elle semblait « passer son ciel à faire du bien sur la terre ».

La multiplicité des bienfaits était attestée par la multiplicité des témoignages. Le nouvel évêque de Bayeux, Mgr Lemonnier, en informa Rome, et lui demanda d'instruire le procès de béatification. Il y avait treize ans à peine que la jeune Carmélite était retournée à Dieu. Il rechercha d'abord les écrits de la Servante de Dieu, et le 3 août 1910 il commença le procès de l'Ordinaire, qui fut achevé le 12 décembre 1911.

Le décret qui approuvait les écrits de l'humble religieuse parut le 10 décembre 1912. Puis ce fut le décret d'introduction de la cause, le 9 juin 1914 ; le Pape Pie X, convaincu de la sainteté de sœur Thérèse, avait permis d'ouvrir les débats sur le dossier des procès diocésains, sans attendre le délai habituel.

Le 22 mars 1916 était rendu le décret de *non-culte*. Ce même jour, Benoît XV, également favorable à la cause, dispensait de faire un procès apostolique sur la *réputation de sainteté*. A quoi bon établir un fait que toute la France, que presque tout l'univers proclamait ?

La guerre suspendit à peine les travaux d'information, et le 30 octobre 1917 Mgr Lemonnier put faire la clôture solennelle du Procès apostolique.

A Rome, le 22 septembre 1919, un décret autorisa l'ouverture des débats sur l'*héroïcité des vertus* avant que cinquante ans fussent écoulés depuis la mort de la pieuse Carmélite. Benoît XV, pour justifier cette dispense, déclara que cette cause était une cause « mondiale ». Elle intéressait en effet le monde entier, et tout l'univers catholique attendait que les vertus héroïques de Sœur Thérèse fussent officiellement reconnues. Aucun doute ne subsistait dans l'esprit des fidèles. L'*Histoire d'une âme*, écrite par elle sur un ordre supérieur, avait été lue par des milliers et des milliers de chrétiens, qui avaient été frappés et charmés par la piété simple et élevée, l'amour confiant et la ferveur de sainteté qui s'en dégageaient. La « petite voie » avait séduit, rassuré et conquis un grand nombre d'âmes hésitantes et qui croyaient qu'il leur serait impossible de gagner le ciel. Elles avaient lu, par exemple :

« Je veux chercher le moyen d'aller au ciel par une petite voie bien droite, bien courte. Nous sommes dans un siècle d'inventions : maintenant ce n'est plus la peine de gravir un escalier ; chez les riches, un ascenseur le remplace. Moi je voudrais trouver un ascenseur pour m'élever jusqu'à Jésus, car je suis trop petite pour gravir le rude escalier de la perfection. J'ai demandé aux Livres Saints l'indication de l'ascenseur ; j'ai lu ces mots sortis de la bouche de la Sagesse éternelle : « Si quelqu'un est tout petit, qu'il vienne à moi ! » (Prov., IX, 4). Voulant savoir ce que Dieu ferait au tout petit, j'ai trouvé : « Comme une mère caresse un enfant, ainsi je vous consolerai, je vous porterai sur mon sein. » (Is., LXVI, 13). L'ascenseur qui doit m'élever jusqu'au ciel, ce sont vos bras, ô Jésus ! »

Elle tient à sa *petitesse*. « Elle se réjouit d'être petite, dit excellemment Mgr Lemonnier, puisque les enfants seuls et ceux qui leur ressemblent entreront dans le royaume des cieux. Jésus ne leur demande pas de grandes actions, mais simplement l'abandon et la reconnaissance. C'est une voie nouvelle, une voie meilleure, une voie plus facile. Elle ne peut garder pour elle seule la connaissance de cette voie : elle aime trop les âmes pour ne pas leur faire part du trésor qu'elle a découvert. Elle se croit donc en droit de leur enseigner le chemin qu'elle suit. Du droit elle conclut au devoir, du devoir à une mission dont elle est chargée et que le temps de la vie ne doit pas terminer... »

Cette *Histoire d'une âme* et les lettres qui l'accompagnent, si vraies, si humbles, si savoureuses, et les images qui ont popularisé la sainte ont beaucoup contribué à faire avancer la Béatification. On ne lui rendait pas de culte : Mgr Lemonnier avait interdit les cierges allumés et les ex-voto ; il n'avait permis que les fleurs sur la tombe, et les fleurs abondaient. Mais pendant la guerre, nulle sainte peut-être, sauf la Sainte Vierge, ne fut priée autant qu'elle. Des centaines de croix d'honneur et de croix de guerre furent envoyées au Carmel, comme signes de reconnaissance, et le Pape reçut des quantités de lettres « qui portaient, dira-t-il, d'autant mieux le cachet de la sincérité, qu'elles relataient souvent un changement de vie, gage de gratitude envers leur bienfaisante médiatrice. »

* *

Enfin, après les savants et minutieux travaux de la Congrégation des Rites, Benoît XV promulgua, le 14 août 1921, « le décret d'héroïcité des vertus de la Vénérable Servante de Dieu, Thérèse de l'Enfant-Jésus. »

Dans un beau discours où il ne manqua pas de glorifier la France « qui aspire au titre enviable de Mère des Saints », il exalta les mérites de l'*enfance spirituelle*. Un enfant qui n'a pas encore l'usage de la parole et qui se voit menacé de quelque danger, court tout apeuré se réfugier dans les bras de sa mère. Elle le presse sur son sein et il dépose toute crainte. « De même, l'enfance spirituelle est formée de confiance en Dieu et d'aveugle abandon entre ses mains. »

L'enfance spirituelle exclut tout orgueil et toute présomption. Elle suppose « une foi vive dans l'existence de Dieu, avec un confiant recours à la Providence de Celui qui nous donne la grâce d'éviter tout mal et d'obtenir tout bien. Aussi est-elle *une condition nécessaire à tous* pour acquérir la vie éter-

nelle. C'est à tous en effet que le Sauveur s'est adressé quand, tirant de la foule un petit enfant, il prononça ces paroles : « En vérité je vous le dis, si vous ne vous convertissez et ne devenez comme de petits enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. » (Matth., XVIII, 3).

Puis il retrace à grands traits la vie et les épreuves de la petite Thérèse, la perte de sa mère « qui imprime à son âme une extraordinaire maturité, » les délais imposés à son entrée au Carmel, son inutile appel au Pape, les contradictions humaines auxquelles elle se heurte. « Ah ! le Seigneur ne lui épargnait pas les épreuves, et elle les embrassait comme des occasions de se détacher toujours plus de l'affection des créatures et de s'unir plus fortement à l'Epoux de son âme. »

Elle fut récompensée de sa confiance : « Par une disposition divine, elle fut mise sous le patronage de l'Enfant Jésus, qui se plaisait ainsi à reconnaître le soin qu'elle avait déjà témoigné d'honorer les vertus de son enfance. » Comme l'Enfant-Dieu demandait un jour son nom à sainte Thérèse d'Avila, celle-ci répondit : « Je m'appelle Thérèse de Jésus, » méritant de s'entendre dire : « Et moi, je suis le Jésus de Thérèse. » De même « la Carmélite de Lisieux pouvait déclarer : « Je m'appelle Thérèse de l'Enfant-Jésus, » parce que l'Enfant Jésus est le Maître et le modèle de Thérèse. »

Sa sainteté n'est pas diminuée « par les prédictions faites sur son lit de mort et par son avis de répandre largement cette *Histoire d'une âme*, dans laquelle la petite Thérèse s'était révélée elle-même. Très humble pendant toute sa vie, elle ne pouvait, à l'heure suprême, s'exprimer en des termes apparemment contraires à l'humilité, que sous l'impulsion directe d'un ordre divin. »

« Qu'elle ait les prémices de la bénédiction de Dieu, la France catholique, fière aujourd'hui de cette nouvelle héroïne sortie de son sein ! »

Les vertus de Thérèse étaient déclarées héroïques par le Vicaire de Jésus-Christ ; la petite Thérèse avait droit au titre de *Vénérable*.

XXX

LA BIENHEUREUSE

Pie X avait dit de Thérèse : « Elle a fleuri comme le lis, elle a répandu une suave odeur, et elle a produit des fruits de grâce. » Le pape Benoît XV avait montré que ce qui la caractérise, c'est l'enfance spirituelle, faite de confiance et d'abandon. Cette doctrine, tombée de si haut, remplit le monde catholique d'admiration pour la petite sœur Thérèse. « Dès son jeune âge, dit Mgr Lemonnier, elle avait trouvé Dieu dans les créatures ; Dieu s'était découvert à elle ». « Chaque soir au Belvédère, écrit-elle, nous plongions nos regards dans l'azur profond semé d'étoiles d'or. Il me semble que nous recevions de bien grandes grâces. Comme le dit l'*Imitation*, Dieu se communique parfois au milieu d'une vive splendeur, ou bien doucement voilé sous des ombres ou des figures. Ainsi daignait-il se manifester à nos cœurs, mais que ce voile était transparent et léger ! »

Toutefois, c'est vers Jésus le plus souvent que la porte son amour. Ce qu'elle désire uniquement, c'est de le réjouir, de lui être agréable. Toute jeune, par suite d'une grâce particulière, elle arrive à ce que S. Bernard appelle le troisième degré de l'amour : elle aime Dieu pour lui-même : « Ce n'est pas pour la récompense que je vous sers, ô mon Jésus, mais uniquement parce que je vous aime et pour sauver des âmes. »

Sa doctrine cependant n'a rien du quiétisme. Bien qu'elle envisage Dieu d'abord, la récompense ensuite, elle aspire après la récompense. Ceux qui ont cru voir dans sa manière des tendances au quiétisme l'ont mal comprise ; et c'est ce qu'elle redoutait : « La petite voie mal comprise, déclarait-elle, pourrait être prise pour du quiétisme ou de l'illuminisme. Ne croyez pas que suivre la voie de l'amour c'est suivre une voie de repos, toute de douceurs et de consolations. Ah ! c'est tout le contraire. » Ses expressions peuvent manquer de précision, car elle n'était pas théologienne, mais la pensée est claire et théologique.

Le discours de Benoît XV fut une révélation. On aimait la petite sœur Thérèse, on l'admirait pour ses poésies, pour sa piété, pour les pages pénétrantes de l'*Histoire d'une âme*, mais on était porté à voir en elle une piété d'enfant, gracieuse et imaginative. Le Souverain Pontife montra combien cette piété était élevée, que « la petite voie » était la bonne voie, et que l'enfance spirituelle est nécessaire à tous, ainsi que l'a défini l'Evangile lui-même. Aussi l'on pensa aussitôt à la béatification de la Vénérable.

Dès la fin de septembre 1921 on reprit le procès. L'Eglise croit, avec S. Thomas, que « seuls peuvent opérer des miracles les saints dont Dieu veut par ce moyen marquer la sainteté ». Les œuvres merveilleuses ne manquaient pas ; mais la Congrégation des Rites n'accepte que des miracles certains, obtenus certainement par l'intercession du saint que l'on veut béatifier, et qu'on ne puisse rejeter de bonne foi.

L'avocat de la cause proposa trois miracles. Six médecins experts désignés d'office, deux pour chaque miracle, furent chargés de les étudier, ensuite de remettre leur mémoire et de donner leur avis.

Le 30 décembre, le promoteur général de la foi proposa ses objections contre les trois miracles soutenus par l'avocat. Le 15 janvier 1922 eut lieu la première réplique de la défense. Le 16 mars, nouvelles objections, et le 28 mai nouvelle réplique. On voit que la cause était étudiée à fond. L'avocat alors concentra ses efforts sur deux des miracles seulement, car le droit ecclésiastique n'en demande que deux pour la béatification.

Aussitôt deux nouveaux médecins experts furent désignés, un pour chacun des deux miracles. Ils examinèrent les mémoires rédigés par les premiers experts et portèrent leur jugement.

Le 9 août, troisièmes objections du promoteur-général contre les deux miracles proposés, et le 15 octobre troisième réplique de la défense.

Le 30 janvier 1923, une Congrégation générale se réunissait en présence du nouveau Pape, Pie XI,

touchant les deux miracles, et le 11 février le Pontife promulguait solennellement le décret approuvant les miracles.

* *

Depuis les décrets qui précédèrent la béatification et la canonisation de Jeanne d'Arc, jamais la salle du Consistoire n'avait vu séance aussi solennelle. Pie XI prit la parole. Le cardinal Vico, ponent de la cause, était là, avec de nombreux représentants de la Maison Généralice des Carmes, heureux d'entendre l'approbation officielle des miracles et d'être témoins de la gloire qui allait illustrer l'humble fille de leur Ordre. On remarquait aussi NN. SS. Foucault, de la Porte, Garnier, et M. Cambon, chargé d'affaires de France.

Le Souverain Pontife remercia Dieu avec émotion d'avoir mis son Pontificat sous les auspices de la Vierge immaculée de Lourdes, et d'y ajouter en ce jour la protection de la Sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus.

Le P. Luca di Maria Santissima, prieur général des Carmes, dans son discours de remerciement avait dit le rayonnement extraordinaire de la petite Thérèse, non seulement en France, sa patrie, mais dans toute l'Europe, dans l'Amérique et l'univers entier. Pie XI approuva ces paroles :

« Il est vrai, on peut bien le dire, que la voix de Dieu et la voix du peuple se sont unies comme par une sorte de divine entente ; mais c'est la voix de Dieu qui s'est fait entendre la première. Ce n'est pas elle qui s'est harmonisée avec celle du peuple, c'est la voix du peuple qui a reconnu et suivi la voix de Dieu. Oui, la voix de Dieu s'est fait entendre la première, tout d'abord dans l'incomparable préparation dont nous admirons aujourd'hui les splendeurs, et c'est Dieu lui-même, en définitive, que nous admirons dans les vertus véritablement héroïques de cette créature toute céleste. La voix du peuple s'est élevée ensuite, sans délai, voix d'un peuple fervent, suppliant, et qui venait en pèlerin vers elle.

« A cette voix du peuple les miracles sont venus ajouter leur éloquence... Il suffit de lire la vie de la petite Thérèse, ne fût-ce que dans un récit abrégé, pour se sentir le droit de dire d'elle, en empruntant les expressions du divin poète, qu'elle est la chose descendue du ciel sur la terre pour nous montrer un miracle. »

Dans l'ordre naturel, « la même main qui suscite les géants de la vie sur la terre et dans les océans, forme aussi les invisibles organismes des infiniment petits. Il en est de même dans l'ordre surnaturel. Pour nous en tenir aux derniers centenaires, le même Dieu qui suscite ces géants de sainteté qui furent S. Ignace et S. François-Xavier, se révèle en ce moment à nous comme celui qui, avec un amour infini, a formé dans le secret, comme une miniature exquisement fine de sainteté parfaite, cette tout humble, toute petite et si virginale enfant. »

La petite Thérèse s'est faite, elle aussi, « une parole de Dieu, car Dieu parle par ses œuvres ». Que veut-elle nous dire ? Elle veut nous dire qu'il est « une chose sinon plus grande, au moins aussi grande que l'action de la puissance et du génie, une chose qui devant Dieu est au moins aussi précieuse : c'est l'humilité, la douce et sincère humilité de cœur, la fidélité totale au devoir d'état quel qu'il soit, la disposition à tous les sacrifices, l'abandon confiant dans la main et le cœur de Dieu, et, par-dessus tout, la charité vraie, le réel amour de Dieu, la tendresse véritable pour Jésus-Christ ; répondant à la tendresse qu'il nous a lui-même témoignée. »

Le Saint-Père félicite ensuite le cardinal Vico, ponent de la cause, et toute la famille religieuse du Carmel de la « nouvelle fleur que la charité du Cœur divin a fait surgir dans son jardin. » Puis il recommande sa propre personne aux prières du Carmel et de toute l'Eglise. Il paraît très ému à la pensée de son immense responsabilité.

Il ne restait plus maintenant qu'à procéder aux cérémonies de la béatification. Un décret *de tuto* prononça en effet quelques semaines après, le 19 mars, qu'on pouvait en toute sécurité proclamer Bienheureuse la « petite Thérèse ».

XXXI

LA TRANSLATION DES RELIQUES

Les grandes fêtes de la Béatification avaient été fixées au 29 avril 1923.

Mais auparavant on devait retirer du cimetière de Lisieux la dépouille mortelle de la sœur Thérèse pour la transporter à la chapelle du Carmel. Le lundi 26 mars, les ouvriers commencent leur travail vers dix heures du matin. Mgr Lemonnier préside à cette délicate opération ; il a recueilli les dépositions des gardiens, et des ouvriers témoins de la sépulture ainsi que des précédentes exhumations, et il prononce la sentence d'excommunication contre quiconque oserait soustraire quelque ossement ou quelque relique.

Il fallait l'autorisation du maire, le Dr Lesigne ; il l'avait donnée de bonne grâce et il était présent pour assurer le bon ordre.

Les ouvriers enlèvent les matériaux, afin de découvrir le cercueil. Vers onze heures, les dalles du caveau apparaissent. Le clergé et les magistrats se sont retirés, laissant la consigne de n'enlever aucune des dalles avant qu'ils soient présents. Cependant les ouvriers descellent les cinq grandes pierres. L'un d'eux tout à coup se relève et dit aux assistants :

— Quelqu'un de vous porte-t-il sur lui des parfums ?

Sur la réponse négative, ils se remettent à leur travail. Bientôt la suave odeur monte en dehors de la fosse, une odeur délicieuse de roses fraîches. Survient le Dr Lesigne ; quelqu'un lui dit :

— Monsieur le maire, ne sentez-vous pas une odeur de roses ?

Le maire répondit d'une manière évasive.

— Mais ce ne sont pas des pèlerins, Monsieur le maire, qui ont les premiers constaté ce phénomène ; ce sont ces ouvriers, les gendarmes, vos agents.